### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GRENET.

Date de convocation: 24/03/2023

PRESENTS: Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Colette LAVERGNE, Olivier NAUDAN, Jean-Pierre AUJEAN, Alisson MARESCAUX, Cyrielle MEDINA, Cédric MARQUET, Jany LOPEZ, Thibaut TASSOU, Claudine FAURE, Pascal DUC, Andrée CHERON, Arnaud SERRE, Marie-Hélène VERGNE, Bernard DE LA ROQUE, Argimiro LOPEZ, Anne RABANY, Amine-Xavier CHAABANE, Michel BODEVEIX.

<u>ABSENTS-EXCUSES</u>: Séverine BERAUD JOUSSOUY (pouvoir donné à Alisson MARESCAUX), Claire MOSNIER (pouvoir donné à Jany LOPEZ), Nathalie DINI (pouvoir donné à Michel BODEVEIX).

Nombre de membres en exercice: 23

Nombre des présents : 20 Nombre de pouvoirs : 3

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

- Signature du registre de présence au conseil municipal.
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/02/2023
- Compte de gestion 2022 budget principal,
- Présidence de séance pour l'adoption du compte administratif 2022,
- Compte administratif 2022 budget principal,
- Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023, budget principal,
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Attribution de Compensation prévisionnelle 2023,
- Admissions en non-valeur,
- Tableau des emplois poste non-permanent : renfort dans les services,
- Acquisition d'une parcelle de terrain,
- Budget primitif 2023 budget principal,
- Mise à disposition du logiciel fiscalité,
- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2015 et suivants de Clermont Auvergne Métropole,
- Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,
- Feux d'artifice Convention avec le SDIS,
- Cession des parcelles BR 113 ; 115, 116 et 119
- Adhésion de la commune de Beaumont au « SIVU Cuisine centrale mutualisée »
- -Questions diverses.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2023 :

Le procès-verbal de séance du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### - Information quant aux décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération en date du 11 juin 2020, donnant délégation au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

# DECISION DU MAIRE N° 003/2023 PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE SOL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE

Considérant la consultation lancée le 19 janvier dernier pour une étude de sol en vue de la construction d'une halle couverte (mission G2 AVP) et l'analyse des offres effectuée, DECIDE :

Article 1 – De retenir la proposition de l'entreprise ALPHA BTP Nord pour un montant de 2 370,00 € HT soit 2 844,00 € TTC.

# DECISION DU MAIRE N° 004/2023 PORTANT SUR UNE INTERVENTION D'UN CHANTIER D'INSERTION POUR UNE PLANTATION D'ARBRES

Considérant le nombre d'arbres à planter sur différents secteurs du territoire communal et la nécessité pour la commune d'externaliser cette mission,

#### DECIDE:

Article 1 — De retenir la proposition de l'Association d'insertion JOB'CHANTIERS de 6,5 journées d'intervention sur l'année 2023, équipements spécifiques compris, s'élevant à 3 681 € nets.

# DECISION DU MAIRE N° 005/2023 PORTANT SUR UNE INTERVENTION D'UN CHANTIER D'INSERTION POUR L'ENTRETIEN DE MASSIFS ET LE BROYAGE DE VEGETAUX

Considérant la nécessité pour la commune d'externaliser les missions d'entretien des massifs sur l'Avenue de la République et de broyage de végétaux,

#### DECIDE:

Article 1 — De retenir la proposition de l'Association d'insertion JOB'CHANTIERS de 16 journées d'intervention sur l'année 2023, équipements spécifiques compris, s'élevant à 9 504 € nets.

# DELIBERATION 1 : VOTE DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET PRNCIPAL DE LA COMMUNE

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Après avoir pris connaissance du compte de gestion établi pour l'année 2022 par le receveur municipal,
- Après avoir vérifié sa concordance avec l'ensemble des pièces émises par l'ordonnateur : titres définitifs au titre des créances à recouvrer, mandats définitifs émis au titre des dépenses à effectuer, état des restes à réaliser,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif du Budget Général de l'exercice 2022, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer pendant l'exercice 2022,

est invité à arrêter le compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal.

#### **Délibération**:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31, Vu le Compte de gestion 2022 établi par le receveur municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2022 pour le budget principal de la commune est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

#### DELIBERATION 2: PRESIDENCE DE LA SEANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Éric GRENET présente le rapport suivant :

L'article L2121-14 du CGCT stipule que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ». Le conseil municipal est invité à désigner Sébastien DONADIEU, 1er adjoint, pour présider la séance au titre de l'adoption du compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

# <u>Délibération</u>:

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Sébastien DONADIEU comme président de séance pour l'adoption du compte administratif 2022.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

### **DELIBERATION 3: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Éric GRENET présente le rapport suivant :

#### Section de fonctionnement :

#### Dépenses de fonctionnement :

- Un chapitre 011 - Charges à caractère général en augmentation de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente qui s'explique à la fois par une reprise des manifestations et activités dans les bâtiments communaux, le maintien des différents protocoles de désinfection sanitaire tout au long de l'année 2022 et une hausse significative des prix des fluides, fournitures et services.

On notera également les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux réalisés en régie par les services technique (Groupe scolaire, Affiche, Complexe sportif, Crèche) ainsi que le travail de fleurissement de la commune qui a permis d'obtenir le label 1 fleur Villes et villages fleuris.

Par rapport à 2021, des économies ont pu être réalisées notamment par la renégociation du contrat de location du parc de photocopieurs mais aussi sur les fournitures administratives et avec la fin de la fourniture de masques au personnel scolaire et périscolaire; économies largement contrebalancées par les dépenses liées à l'ouverture de la cinquième classe de maternelle (et ce malgré le don de mobilier pour l'école), la souscription d'abonnement à un Espace Numérique de Travail pour les classes de l'école élémentaire.

L'externalisation de l'archivage, réparti sur deux exercices comptables, et de l'entretien des massifs sur une partie de l'avenue de la République impacte également ce chapitre 011.

La souscription d'un contrat d'assistance renforcé pour les applications métier utilisées en mairie et celle d'un contrat de vérifications périodiques obligatoires pour les nouveaux bâtiments communaux sont également à mentionner au titre des dépenses nouvelles et pérennes.

On notera enfin une hausse des prix dans nos marchés publics en cours d'exécution rendue possible par l'État dans le cadre d'un dispositif exceptionnel de revalorisation des prix, et une relative limitation de la hausse des prix du gaz et de l'électricité du fait de notre appartenance à deux groupements de commandes portés par Département du Puy-de-Dôme.

#### 60612 - Électricité et gaz

Augmentation de 10 % par rapport à 2021 qui s'explique par :

Hausse des prix relativement contenue du fait de notre appartenance à des groupements de commandes portés par le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Hausse de la consommation (qui correspond à une reprise d'activité dans les équipements) en dépit des mesures prises par la municipalité pour bloquer les températures dans l'ensemble de ses bâtiments et une arrière-saison relativement douce.

#### 60631 - Fournitures d'entretien

Augmentation de 57 % due à la hausse des prix des produits mais surtout aux différents protocoles de désinfection liés à la crise sanitaire de la COVID 19, à la reprise des activités associatives dans l'ensemble de nos bâtiments y compris les locations de l'Affiche.

#### 6067 - Fournitures scolaires

Augmentation du budget alloué aux écoles liée aux abonnements à l'ENT pour les classes élémentaires, à l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe de maternelle et à la réévaluation du budget par élève.

#### 611 - Contrats de prestations de services

La réalisation de ce poste est en hausse pour une valeur en fin d'exercice de 155 123,91 € (dont 123 070 € pour le prestataire de la restauration scolaire) qui s'explique par la reprise de l'ensemble des manifestations communales (apéro-concerts, petit-déjeuner de rentrée, goûter des aînés, fête de la musique, fête des vacances, soirée contée, marché de noël, repas des aînés, sorties périscolaires, intervenants associatifs pour les TAP).

Le classement des archives communales qui n'avait pas été effectué depuis de nombreuses années dont le coût sur l'année 2022 est de 7 500 € (7 500 € à prévoir pour 2023).

L'entretien des massifs sur une partie de l'avenue de la République par un chantier d'insertion à hauteur de 5 710 €.

#### 6135 - Locations mobilières

Baisse de 56 % principalement liée à la renégociation du contrat de location des photocopieurs.

#### 6184 - Versement à des organismes de formation

Baisse de 57 % qui s'explique par la fin d'un contrat d'apprentissage (et donc des frais de formation et de suivi pédagogique) en septembre 2022, en dépit du financement du BAFA (obtenu) pour un emploi aidé et d'un important plan de formation de l'ensemble des services techniques (CACES et habilitations obligatoires) que la COVID n'avait pas permis pendant deux ans.

#### 6232 - Fêtes et cérémonies

Augmentation de 15 % avec les cadeaux de naissance, les colis de noël pour les aînés, la reprise des manifestations, des cérémonies commémoratives, du feu d'artifice.

#### 6247- Transports collectifs

Augmentation de 62 % liée à une hausse des tarifs des transporteurs qui conduisent les enfants des écoles à la piscine et à la patinoire. Par convention, le SMTC rembourse à la collectivité les frais de transport à la piscine (recettes encaissées au 7588).

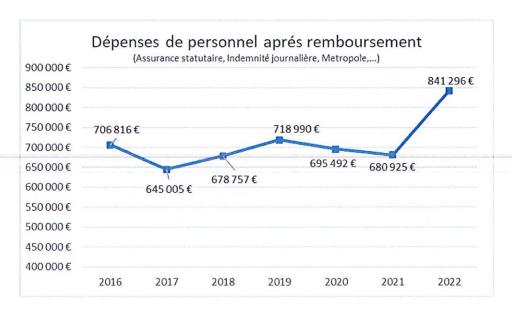
- Pour **le chapitre 012 « Charges de personnel »** (901 741,58 €), l'année 2022 marque une augmentation de 18 %

Une augmentation par rapport à l'année précédente qui s'explique par la création d'un poste non permanent avec l'ouverture de la 5ème classe (6 200 €), un poste de renfort au sein du service périscolaire lié à l'augmentation des effectifs (13 200 €), au remplacement d'agent en congé maladie/maternité (37 900 €), une hausse de l'absentéisme lié au

contexte sanitaire qui a continué à marquer l'année 2022 (COVID 19, problématiques individuelles de santé,....), au remplacement d'un agent en congé formation (10 000 €). Cette dépense doit être corrigée, dans une moindre mesure, par les recettes encaissées au compte 6419 au titre des indemnités journalières (CPAM) et des remboursements de notre assurance statutaire. Ces remboursements sont en baisse de 34 % par rapport à 2021 car, à de multiples reprises en 2022, pour des raisons de respect du taux d'encadrement au sein des services périscolaires, nous avons remplacé les remplaçants et dans ce cas, nous ne percevons ni IJ ni remboursement de la part de notre assurance.

Le versement d'une indemnité inflation en janvier 2022 (26 agents pour 2600 €), la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 01/07/2022 (pour un coût de 15 600 €) (augmentation de 3 % des dépenses de personnel titulaire), une augmentation de 173 % des cotisations ASSEDIC liée aux nombreux remplacements par des contractuels, une augmentation de 23 % des cotisations pour assurance du personnel qui, au-delà de l'évolution de la masse salariale des personnels titulaires, s'explique essentiellement par une augmentation de taux de 15 % et une baisse du remboursement des indemnités journalières à hauteur de de 70 % à la suite de la résiliation à titre conservatoire du contrat en cours, sont autant d'indicateurs de l'impact de la crise sanitaire sur le personnel et des difficultés rencontrées pour recruter des agents dans certains emplois de la fonction publique territoriale. La commune de Pérignat-lès-Sarliève n'échappe pas à cette tendance.

Enfin, on notera le recours à un contrat aidé et à un apprenti au niveau du service périscolaire et pour lesquels nous bénéficions d'aides de la part de l'État et de prise en charge pour les frais de formation, la régularisation des cotisations au FNC du supplément familial de traitement dues au titre des années 2018, 2019 et 2020 (5 000 €).



	2022
Remplacement Agent Service Technique	15 100 €
Congé Formation Agent ATSEM	10 000 €
Indemnités Inflation	2 600 €
Remplacement Agent Service Administratif	5 400 €
Remplacement Agent Service Technique	17 400 €
FNC supplément familial régularisation 2020 et 2021	7 000 €
Revalorisation du point d'indice de 3,5 %	15 600 €
MAD personnel restauration chgt de contrat	1 512 €
Création 5ème Classe (1 poste ATSEM à temps partiel)	6 200 €
Renfort Périscolaire	13 200 €
Assurance du personnel	5 000 €
TOTAL	+99 012 €

- Concernant le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (199 945,83 €), Une revalorisation du point d'indice en juillet 2022 est à l'origine de la légère augmentation du compte 6531 - Indemnités. La quote-part des charges du COSEC à Aubière pour les collégiens supportées par la commune est en nette augmentation. Le montant de la subvention communale au budget du CCAS a été ajusté en fonction des besoins de ce dernier à hauteur de 7 000 €.

La hausse des dépenses de ce chapitre est essentiellement due à une augmentation de près de 14 % des subventions versées aux associations.

- Le chapitre 014 « Atténuation de produits » enregistre une valeur à 301 315 €. Ce chapitre est essentiellement marqué par les attributions de compensation versées à la Métropole suite au transfert de compétence effectué en 2017 (urbanisme, voirie, ...) ainsi que le coût pour les services communs sur lequel la commune a souscrit une convention avec la Métropole (exemple sur l'autorisation du droit des sols)

Décomposition de l'AC 2022 versée à la Métropole (cpt 73921) :

117 242 € d'AC de fonctionnement au titre des compétences transférées,

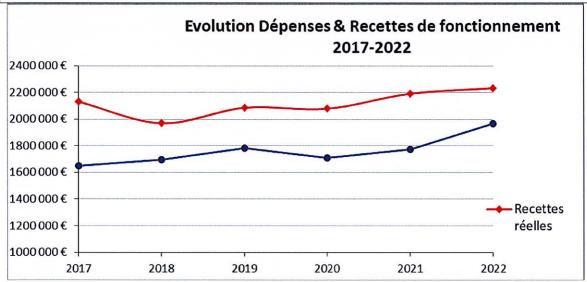
157 254 € d'AC d'investissement imputée en fonctionnement,

22 397 € au titre du financement des services communs,

- Les charges financières enregistrées au chapitre 66 s'établissent à 39 836,46 €.

En 2022, les charges réelles de fonctionnement s'établissent à 1 970 506,25 €, soit une augmentation de 11,03 % comparativement à l'exécution précédente.

<u>De 2017 à 2022</u>, les dépenses de fonctionnement de la commune ont augmenté de 19,15 %. Avec une forte augmentation sur cette année 2022 liée au contexte économique mais également aux augmentations des charges de personnels suite à des nouveaux besoins pour l'accueil des enfants à l'école et aux remplacements des agents.



# Recettes de fonctionnement :

- Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués » se maintient par rapport à l'année 2021. La dernière réalisation est de 192 402,61 €. Au titre du temps de travail mutualisé avec la Métropole pour deux agents des services techniques, l'EPCI a reversé à la commune une somme de 26 484,48 € en 2022 (cpt 70846 et 70876).
- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » marque une nouvelle progression en 2022. Il faut particulièrement identifier la tendance haussière des recettes fiscales (cpt 73111 − 1 395 316 €) qui ont gagné 5,8 % en un an, soit un delta de plus 76 964 € en faveur de la commune.

Cette recette supplémentaire repose sur une revalorisation des bases mais également alimentée par des logements nouveaux et par la compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation qui ne figure plus au 74835.



1 102 790

1 100 000

900 000

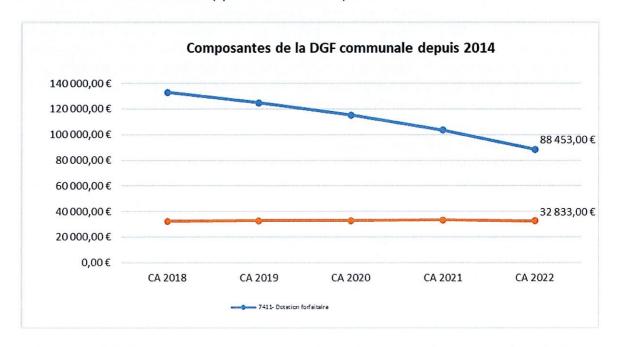
800 000

982 586 990 507

En 2022, Clermont Auvergne Métropole a reversé à la commune une dotation de solidarité communautaire de 156 902 € (cpt 73212).

- Sur 2022 le chapitre 74 « Dotations et participations » (307 248,56 €) est en diminution la CAF a maintenu son soutien financier aux services jeunesses (Périscolaires, TAP, Contrat Enfance Jeunesse.) à hauteur de 162 947,59 €.

Le compte administratif 2022 ne déroge pas à la règle, maintenant identifiée depuis de nombreuses années, d'un repli des financements de l'État. Cette année se concrétise par une perte de dotation forfaitaire (cpt 7411 : 88 453 € soit − 15 175 €) et une stabilisation de la dotation de solidarité rurale (cpt 74121 : 32 833 €).



- Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est en augmentation (68 953,12 €) par rapport à l'année 2021; En effet ce poste budgétaire est essentiellement alimenté par les loyers de l'Affiche, qui sur l'année 2022 a été marqué par une plus forte reprise des locations sans pour autant revenir au niveau de 2019.

Bilan locations Affiche	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	63 634,00 €	56 250,00 €	66 820,00 €	72 472,66 €	28 450,00 €	26 030,00 €	39 728,00 €

- A noter que la Métropole a remboursé 6 481 € au titre des intérêts de la dette transférée (cpt 76232).

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2022 à 2 243 168,86 €, soit une augmentation de 2,42 € comparativement à l'exercice 2021. Une évolution des recettes qui reste plus faible que l'évolution des dépenses liée au fait de conserver une stabilité des taux et un contexte de repli continu des dotations de l'État.

Avant reprise des excédents 2021, le résultat de la section de fonctionnement est de 242 182,18 € au CA 2022. Malgré un contexte d'inflation et d'augmentation des charges, la commune réussit à maintenir un niveau intéressant d'autofinancement.

Après reprise de l'excédent 2021, la commune conforte son résultat de fonctionnement avec une valeur de 1 365 863,18 € qui sera employée pour financer les investissements.

#### Section d'investissement :

#### Dépenses d'investissement :

En 2022, la commune a baissé son niveau d'investissement par rapport aux exercices précédents. L'année 2022 a été une année d'étude sur les nouveaux projets à venir ou la réalisation de certains projets dont le règlement se fera sur l'année 2023 (concernant l'avenue de la République le fonds de concours versé à la Métropole pour 630 000 € sera versé en 2023 bien que les travaux aient été réalisés sur 2022). Les dépenses réelles d'investissement clôturent l'année 2021 sur une réalisation de 405 959,56 €.

À retenir les principales opérations engagées en 2022 :

Programme Salle Dorier/Mairie – cpt 2313 – opération 21 = 30 668,60 €

**Programme Ancienne Salle Dorier**-cpt 2313-opération 21 = **28 489,84 €** (première facturation de la déconstruction de l'ancienne Salle Dorier dont le solde sera réglé sur l'exercice 2023)

**Programme École** 2− cpt 2315 − opération 27 = **71 542,49** € (installation d'un auvent dans la cour de l'école maternelle, réfection de la cour de l'école primaire et végétalisation)

Matériel informatique — cpt 2183 = 30 816,68 € (dispositif Ecole numérique acquisition de deux Tableaux numériques et de 25 ordinateurs portables)

Passage en LED de l'éclairage du terrain de Football – cpt 2041582 = 13 303.54 €

L'attribution de compensation d'investissement a été comptabilisée au compte 2046 pour 39 314 €.

**135 386,16** € ont été enregistrés au compte 1641 pour le remboursement du capital de la dette.

### Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2022 ont une valeur de clôture de 669 736,47 € dont 220 050,78 € provenant du résultat de la section de 2021.

Le reste des recettes de fonctionnement provient essentiellement des acomptes ou du solde de subventions obtenues sur les différentes opérations : Espace Charles Dorier, Mairie, Salle Mermoz, Ecole ... Afin d'assurer l'équilibre financier de ses opérations d'investissement, la commune présente chaque année des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Le bilan 2022 du chapitre 13 — subventions d'équipement se porte à : **251 531,46** €. Les principaux montants suivants peuvent être retenus :

- → DETR: 124 004 € = acompte programme Groupe scolaire, Aménagement du parc et solde de la subvention sur l'Espace Charles Dorier
- → FIC : montant de 13 230 € solde de la subvention sur le bâtiment Mermoz
- → L'État pour la somme de 16 949,57 € dans le cadre du plan numérique de l'école.
- → La Région à hauteur de 93 873,30 € (solde opération Mermoz et solde de la subvention sur l'Espace Charles Dorier)

#### 41 686,52 € ont été comptabilisés au compte 10222 - FCTVA.

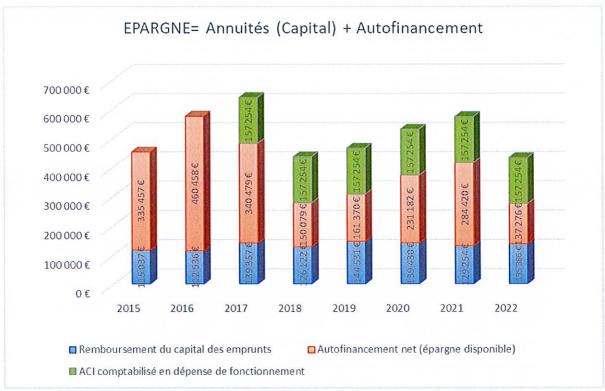
Clermont Auvergne Métropole a reversé 65 % de la taxe d'aménagement prélevée sur le territoire communal, soit une valeur de 48 680,24 € (cpt 10 223).

36 300 € ont été enregistrés au compte 276351 au titre de la prise en charge de la dette transférée par la Métropole.

La section d'investissement clôture 2022 sur un excédent de 3 131,09 €. Après reprise de l'excédent 2021 de 220 050,78 € (cpt 001), le résultat de la section est de 223 181,87 €. Il sera reporté sur le budget 2023

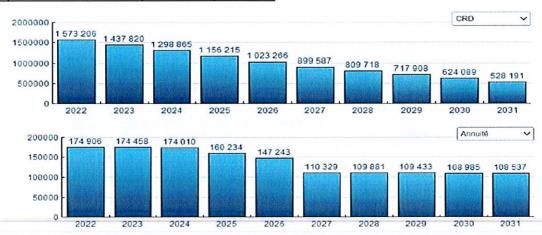
La commune de Pérignat, après agrégation des résultats de fonctionnement et d'investissement, dispose d'une réserve de trésorerie de 1 589 045,05 €

Elle conforte une nouvelle année une augmentation de son épargne disponible destinée à financer de nouveaux investissements mais une partie de cette épargne correspond au fait que la Métropole n'a pas encore demandé le paiement du fonds de concours sur l'avenue de la République pour 630 000 €.



Sa capacité de désendettement 2022 est de 5,41 années.

# Capital restant dû au 31/12 de chaque année :



# <u>Section de fonctionnement</u> :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - PERIGNAT-LES-SARLIEVE						
DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
60 – Achats	137 626,64 €	140 171,29 €	145 034,50 €	139 922,44 €	160 717,55	
61 – Services extérieurs	202 489,92 €	225 148,91 €	168 606,77 €	244 223,40 €	254 442,47	
62 – Autres services extérieurs	81 968,37 €	81 434,26 €	84 178,32 €	81 116,43 €	96 224,50	
63 – Impôts et taxes	2 903,00 €	3 920,95 €	3 252,29 €	3 160,67 €	3 409,67	
TOTAL 011 - Charges à caractère général	424987,93	450675,41	401071,88	468422,94	514794,1	
TOTAL 012 - Charges de personnel	717 868,52 €	759 134,30 €	781 298,81 €	765 085,52 €	901 741,58	
TOTAL 65 - Autres charges de gestion courante	193 649,63 €	191 901,09 €	171 372,98 €	199 945,83 €	207 264,25	
TOTAL 014 - Atténuations de produits	308 837,00 €	329 307,00 €	303 256,00 €	297 246,00 €	301 315,00	
TOTAL 66 - Charges financières	46 687,06 €	45 768,50 €	47 664,64 €	43 289,81 €	39 836,46	
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	1 687,13 €	3 752,24 €	3 924,65 €	695,32€	5 554,77	
022 - Dépenses imprévues						
TOTAL DEPENSES REELLES	1 693 717,27 €	1 780 538,54€	1 708 588,96 €	1 774 685,42 €	1 970 506,25	
023 - Virement à la Section d'Investissement			PER PROPERTY IN		ALL STATES AND ASSESSMENT	
675 -Valeurs comptables des immo	11 033,10 €		4 300,00 €		1411	
6811 - Dotations aux amortisements	32 839,60 €	35 678,49 €	51 648,40 €	67 504,53 €	70 125,47	
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation					950,00	
042 - Opérations d'ordre / amortissements	43 872,70 €	35 678,49 €	55 948,40 €	67 504,53 €	71 075,47	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 737 589,97 €	1 816 217,03 €	1 764 537,36 €	1 842 189,95 €	2 041 581,72	
RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
TOTAL 013 - Atténuations de charges	6 103,99 €	5 899,17 €	33 754,73 €	29 903,20 €	18 183,67	
TOTAL 70 - Produits des services	165 119,76 €	178 748,32 €	141 052,12 €	191 484,44 €	192 402,61	
73111 - TF TH	1 130 510,00 €	1 192 946,00 €	1 227 652,00 €	1 318 352,00 €	1 395 316,00	
73212 - DSC clerco	156 903,00 €	156 903,00 €	156 902,00 €	156 902,00 €	156 902,00	
73221 - FNGIR	5 687,00 €	5 691,00 €	5 691,00 €	5 691,00 €	5 691,00	
7336 - Droits de place	3 150,00 €	2 550,00 €	2 620,00 €	2 460,00 €	2 206,00	
7381 - TA DMTO	61 009,43 €	53 100,50 €	56 571,97 €	61 751,03 €	79 541,70	
TOTAL 73 - Impôts et taxes	1 357 259,43 €	1 413 220,50 €	1 455 242,97 €	1 545 745,03 €	1 639 656,70	
7411 - Dotation forfaitaire	132 961,00 €	124 784,00 €	115 279,00 €	103 628,00 €	88 453,00	
74121 - Dotation de solidarité rurale	32 514,00 €	32 945,00 €	33 095,00 €	33 411,00 €	32 833,00	
7478 - Autres organismes	97 278,67 €	167 588,91 €	162 587,68 €	162 464,61 €	162 957,49	
TOTAL 74 - Dotations et participations	291 342,38 €	358 674,84 €	366 868,89 €	331 243,73 €	307 258,46	
752 - Revenus des immeubles	97 198,10 €	91 918,22 €	43 243,00 €	53 615,00 €	65 128,00	
7588 - Produits divers de gestion courante	8 099,86 €	12 846,87 €	3 099,11 €	3 362,91 €	3 825,12	
TOTAL 75 - Autres produits de gestion courante	105 297,96 €	104 765,09 €	46 342,11 €	56 977,91 €	68 953,12	
TOTAL 76 - Produits financiers	8 541,00 €	7 971,00 €	7 440,00 €	6 944,00 €	6 481,00	
TOTAL PROETTES PEEL LES	36 253,09 €	17 161,22 €	28 500,42 €	28 482,43 € 2 190 780,74 €	10 233,30	
TOTAL RECETTES REELLES	1 969 917,61 €	2 086 440,14 €	2 079 201,24 €		2 243 168,86	
TOTAL 002 - Résultat n-1	1 804 027,93 €	2 009 934,87 €	1 723 233,90 €	738 136,11 €	1 123 681,00	
773 - Mandats annulés	0.000.00	5041000	04 007 00 5	20.051.40.6	1 020,00	
7768 - Neutralisation amortissement sub équip	2 620,93 €	5 241,86 €	21 097,96 €	36 954,10 €	39 575,04	
042 - Opérations d'ordre / amortissements	2 620,93 €	5 241,86 €	32 440,87 €	36 954,10 €	40 595,04	
TOTAL RECEITES FONCTIONNEMENT	3 776 566,47 €	4 101 616,87 €	3 834 876,01 €	2 965 870,95 €	3 407 444,90	
		2 091 682,00 €		and the second second second second second		
Résultat avant reprise des résultats n-1	234 948,57 €	275 464,97 €	347 104,75 €	385 544,89 €	242 182,18	
Résultat section de fonctionnement	2 038 976,50 €	2 285 399,84 €	2 070 338,65 €	1 123 681,00 €	1 365 863,18	

# <u>Section d'investissement</u>:

	BUDGET D'INVESTI	SSEMENT - PERIGNA	AT-LES SARLIEVE			
	DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL Chap 10 - Dot	ations / Fonds et réserves		42 341,47 €		1 426,10 €	Contambility
TOTAL Chap 13 - Sul	oventions d'équipement					
TOTAL Chap 20 - Imm	obilisations corporelles	8 553,36 €	1 499,64 €	28 956,88 €	19 909,60 €	847,08
	bventions d'équipement versées	42 583,43 €	438 076,02 €	42 298,04 €	436 896,29 €	55 570,96
2121	MANAGEMENT TO THE STATE OF THE					942,00
21312	Bâtiments scolaires	5 878,49 €		4 272,75 €	1 421,54 €	1 026,38
21318	Autres bâtiments publics	5 416,47 €	5 481,82 €	9 910,07 €	15 183,91 €	3 168,60
2183	Matériel bureau et informatique	2 972,40 €	3 814,06 €	3 464,90 €	18 381,77 €	30 816,68
2188	autres immo corporelles	16 405,97 €	21 384,53 €	15 311,77 €	29 460,02 €	9 236,50
	nobilisations corporelles	88 732,69 €	88 949,84 €	114 790,40 €	92 489,47 €	45 190,16 s
2312	Agencement et aménagement de terrains – op 23  Opération 26 Parc/Biodiversité	38 475,60 €	15 109,80 €			30 706,70
2313	Constructions	228 821,42 €	1 105 950,09 €	1 060 661,95 €	179 056,59 €	60 970,44
2313	Aire de jeux opération 20	220 021,42 €	1 103 330,03 €	1 000 001,55 €	173 030,33 €	00 010,44
	Opération 22 - école	134 379,60 €	29 782,00 €	9 700,80 €		
	Opération 21 - Dorier Mairie Poste	94 441,82 €	880 695,35 €	1 035 396,21 €	156 714,37 €	30 668,60
	Opération 24 - Salle Jaures	0,00€	195 472,74 €	14 714,23 €	5 650,51 €	
	Opération 26 Parc/Biodiversité				40 004 74 6	1 512,00
	Opération 27- Ecole 2 Opération 28 Ancienne Salle Dorier				16 691,71 €	300,00 28 489,84
2315	Installations, matériels et outillage	0,00€	0,00 €	684.00 €		71 915,28
7.00	Opération 21 - Dorier Mairie Poste					372,79
	Opération 27- Ecole 2					71 542,49
238			6 309,00 €		1 881,62 €	
	nobilisations en cours	267 297,02 €	1 127 368,89 €	1 061 345,95 €	180 938,21 €	163 592,42
TOTAL Chap 16 - Det		127 547,84 €	144 531,15 €	144 644,78 €	134 546,95 €	140 758,94
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	534 714,34 €	1 842 767,01 €	1 392 036,05 €	866 206,62 €	405 959,56
001	Déficit reporté		73 541,63 €	498 635,94 €	986 521,54 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 620,93 €	5 241,86 €	32 440,87 €	36 954,10 €	39 575,04
041	Opérations patrimoniales			28 627,68 €		1 020,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	537 335,27 €	1 921 550,50 €	1 951 740,54 €	1 889 682,26 €	446 554,60
	RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
TOTAL CHAP 024						
1321	Etat et établissements nationaux (CAF)					16 949,57
1322	Région		10 000,00 €		34 859,70 €	93 873,30
1323 13251	Département					
		12 700,00 €	227 055,00 €		187 494,00 €	
1341	GFP de rattachement	12 700,00 €	60 000,00 €	11 156 00 €		13 230,00
1341 1346	DETR			11 156,00 €	187 494,00 €	13 230,00
1341 1346 1348		12 700,00 € 80 878,58 € 8 557,07 €	60 000,00 € 123 344,00 €	11 156,00 €		13 230,00 124 004,00
1346 1348	DETR PVR	80 878,58 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 €	11 156,00 € 11 156,00 €	126 289,00 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59
1346 1348	DETR PVR autres	80 878,58 € 8 557,07 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 €	<b>11 156,00 €</b> 198 736,00 €	126 289,00 € 60 375,73 € 409 018,43 € 191 433,79 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 <b>251 531,46</b> 41 686,52
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 10223	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE)	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 <b>251 531,46</b> 41 686,52
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 10223 1068	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € <b>487 894,48 €</b> 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 <b>251 531,46</b> 41 686,52 48 680,24
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 <b>251 531,46</b> 41 686,52 48 680,24
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 16 - Em	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € <b>487 894,48 €</b> 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 €	126 289,00 € 60 375,73 € 409 018,43 € 191 433,79 € 59 710,64 € 1 332 202,54 € 1 583 346,97 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,52 48 680,24 90 366,76
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 1023 1068 TOTAL Chap 10 DOT TOTAL Chap 16 - Em 2313	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,52 48 680,24 90 366,76
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1023 1068 TOTAL Chap 10 DOT TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,52 48 680,24 90 366,76
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1023 1068 TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,524 90 366,76 1 362,00 1 362,00 36 300,00
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1023 1068 TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351	DETR PVR autres  VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues  FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res immobilisations financières	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,52 48 680,24 90 366,76 1 362,00 1 362,00 36 300,00
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 370 135,81 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 €  44 648,00 € 44 648,00 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 € 880 642,92 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €	13 230,00  124 004,00  3 474,59  251 531,46  41 686,52  48 680,24  90 366,76  1 362,00  1 362,00  36 300,00  379 560,22
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10222 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res Immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES re de transfert entre section	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 € 41 671,00 € 880 642,92 € 55 948,40 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €	13 230,00  124 004,00  3 474,59  251 531,46  41 686,52  48 680,24  90 366,76  1 362,00  1 362,00  36 300,00  379 560,22
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut 040 Opérations d'ord 041 Opérations patrir	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES re de transfert entre section nonales	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 370 135,81 € 43 872,70 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 € 44 648,00 € 44 648,00 € 1 387 236,07 € 35 678,49 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 € 41 671,00 € 880 642,92 € 55 948,40 € 28 627,68 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €  67 504,53 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,52 48 680,24 90 366,76 1 362,00 1 362,00 36 300,00 379 560,22 70 125,47
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1023 1068 TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut 040 Opérations d'ord 041 Opérations patrir	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES re de transfert entre section nonales OTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 370 135,81 € 43 872,70 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 €  44 648,00 € 44 648,00 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 € 41 671,00 € 880 642,92 € 55 948,40 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €	13 230,00  124 004,00  3 474,59  251 531,46  41 686,52  48 680,24  90 366,76  1 362,00  1 362,00  36 300,00  379 560,22  70 125,47
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1068 TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 16 - Em 276351 TOTAL Chap 27 - Aut 040 Opérations d'ord 041 Opérations patrir T	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res Immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES red de transfert entre section noniales OTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1 In reporté	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 370 135,81 € 43 872,70 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 € 44 648,00 € 44 648,00 € 1 387 236,07 € 35 678,49 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 € 41 671,00 € 880 642,92 € 55 948,40 € 28 627,68 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €  67 504,53 €	13 230,00 124 004,00 3 474,59 251 531,46 41 686,52 48 680,24 90 366,76 1 362,00 36 300,00 36 300,00 379 560,22 70 125,47
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut 040 Opérations d'ord 041 Opérations patrir T 001 Solde d'exécutio 021 - Virement sectio	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res Immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES re de transfert entre section noniales OTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1 in reporté in de fonctionnement (autofinancement)	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 €  47 837,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 43 872,70 € 414 008,51 € 49 785,13	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 € 44 648,00 € 44 648,00 € 1 387 236,07 € 35 678,49 €	11 156,00 €  198 736,00 €  66 213,98 €  562 165,94 €  827 115,92 €  700,00 €  41 671,00 €  480 642,92 €  55 948,40  28 627,68 €  985 219,00 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €  67 504,53 €	13 230,00  124 004,00  3 474,59  251 531,46  41 680,24  90 366,76  1 362,00  1 362,00  36 300,00  379 560,22  70 125,47  449 685,69  220 050,78
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 10 DOT. TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut 040 Opérations d'ord 041 Opérations patrir T 001 Solde d'exécutio 021 - Virement sectio	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res Immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES red de transfert entre section noniales OTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1 In reporté	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 370 135,81 € 43 872,70 €	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 € 44 648,00 € 44 648,00 € 1 387 236,07 € 35 678,49 €	11 156,00 € 198 736,00 € 66 213,98 € 562 165,94 € 827 115,92 € 700,00 € 41 671,00 € 41 671,00 € 880 642,92 € 55 948,40 € 28 627,68 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €  67 504,53 €	13 230,00  124 004,00  3 474,59  251 531,46  41 686,24  90 366,76  1 362,00  1 362,00  36 300,00  379 560,22  70 125,47  449 685,69  220 050,78
1346 1348 TOTAL Chap 13 SUB 10223 10223 1068 TOTAL Chap 10 DOT TOTAL Chap 16 - Em 2313 TOTAL Chap 23 - Imn 276351 TOTAL Chap 27 - Aut 040 Opérations d'ord 041 Opérations patrir T 001 Solde d'exécutio 021 - Virement sectio	DETR PVR autres VENTIONS D'EQUIPEMENT reçues FCTVA Taxe d'aménagement (TLE) Excédent de fonctionnement capitalisé ATIONS/FONDS et réserves prunts Construction nobilisation en cours GFP de rattachement res Immobilisations financières TOTAL OPERATIONS REELLES re de transfert entre section noniales OTAL AVANT REPRISE RESULTAT N-1 in reporté in de fonctionnement (autofinancement)	80 878,58 € 8 557,07 € 102 135,65 € 59 787,04 € 158 950,02 € 1 426,10 € 220 163,16 € 0,00 €  47 837,00 € 47 837,00 € 47 837,00 € 43 872,70 € 414 008,51 € 49 785,13	60 000,00 € 123 344,00 € 23 914,48 € 43 581,00 € 487 894,48 € 59 806,21 € 65 119,65 € 30 467,73 € 155 393,59 € 699 300,00 € 44 648,00 € 44 648,00 € 1 387 236,07 € 35 678,49 €	11 156,00 €  198 736,00 €  66 213,98 €  562 165,94 €  827 115,92 €  700,00 €  41 671,00 €  480 642,92 €  55 948,40  28 627,68 €  985 219,00 €	126 289,00 €  60 375,73 €  409 018,43 €  191 433,79 €  59 710,64 €  1 332 202,54 €  1 583 346,97 €  10 970,11 €  10 970,11 €  38 893,00 €  38 893,00 €  2 042 228,51 €  67 504,53 €	13 230,00  124 004,00  3 474,59  251 531,46  41 686,52  48 680,24  90 366,76  1 362,00  1 362,00  36 300,00  36 300,00  379 560,22  70 125,47

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-31),

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives adoptées par le conseil municipal,

Vu la présentation des comptes 2022 insérée au rapport précédent,

Vu la concordance des valeurs du compte administratif 2022 avec celles du compte de gestion 2022 établi par le receveur principal (report à nouveau, aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes),

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget principal tels que détaillés ci-dessous :

### Résultats CA 2022 budget principal :

#### Section de fonctionnement :

- Résultat CA 2021 = 1 123 681,00 €
- Résultat 2022 sans reprise du résultat antérieur = 242 182,18 €
- RESULTAT CA 2022 après reprise du résultat antérieur = 1 365 863,18 € (002)

# Section d'investissement :

- Résultat CA 2021 = 220 050,78 €
- Résultat 2022 sans reprise du résultat antérieur = 3 131,09 €
- RESULTAT CA 2022 après reprise du résultat antérieur = 223 181,87 € (001)
- Restes à réaliser en dépenses = 487 708,00 €
- Restes à réaliser en recettes = 140 653,00 €
- Montant à prévoir au compte 1068 au BP 2023 = 123 873,13 €

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

DELIBERATION 4: AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget principal de la commune sont les suivants :

Excédent de fonctionnement = 1 365 863,18 €

Excédent d'investissement = 223 181,87 €

Restes à réaliser – dépenses d'investissement = 487 708,00 €

Restes à réaliser – recettes d'investissement = 140 653,00 €

Besoin de financement section d'investissement = 123 873,13 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de conserver la somme de 1 241 990,05 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au BP 2023,
- de prévoir une recette au 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement pour 123 873,13 €
- de reporter la somme de 223 181,87 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » au BP 2023.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

#### **DELIBERATION 5: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Éric GRENET présente le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis la réforme de la fiscalité qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune de Pérignat-lès-Sarliève est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires, peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. La présente délibération soumet à votre approbation le vote des taux de trois taxes précitées.

Éric GRENET informe par ailleurs l'assemblée que le produit fiscal 2022 s'est établi à 1 395 316 €. Le montant définitif des bases fiscales prévisionnelles notifié par les services fiscaux pour l'année 2023 fait apparaître une hausse de 7,1 % et un produit fiscal attendu, à taux constant, qui s'élèverait à 1 512 061 €.

Après étude des besoins liés aux équilibres budgétaires 2023, il est proposé au conseil municipal de maintenir constants les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,31 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,58 %

Le conseil est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment l'article 16), Vu la circulaire de la Direction Départementale des Finances Publiques du 16 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023,

Après étude des besoins liés aux équilibres budgétaires 2023,

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve la stabilité des taux communaux d'imposition pour l'exercice 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,31 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,58 %

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

Michel BODEVEIX souhaite connaître le nombre de résidences secondaires sur la commune ; Éric GRENET lui communique le montant de la base prévisionnelle 2023 qui est de 248 000 €.

#### **DELIBERATION 6: ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2023**

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Suite aux transferts de compétences du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et aux travaux de la CLECT du 22/09/2017, l'attribution de compensation de la commune de Pérignat avait été établie à :

127 418 € en fonctionnement,

196 568 € en investissement,

Pour un reversement de taxe professionnelle d'origine de 10 976 €.

Soit un total de 313 010 € réparti à 273 696 € en attribution de compensation de fonctionnement et 39 314 € en attribution de compensation d'investissement (part de 20 %).

Les travaux d'évaluation des charges transférées menés en 2018 impliquent pour Pérignat un ajustement à la hausse de 800 € au titre de l'ACF. Ce delta se justifie par une évaluation revue des coûts de viabilité hivernale.

L'ACF 2020 figée a été établie à 274 496 €.

En prenant en compte la prise en charge des services communs pour 2023 pour un montant estimé de 22 397 € (ADS, juridique et informatique), l'ACF 2023 prévisionnelle sera de

296 893 €. L'ACI est inchangée et reste établie à 39 314 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts (partie V), révision libre des AC, Vu le tableau annexé à la présente délibération présentant les montants prévisionnels d'AC 2022 par commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2023 composé de :

- 296 893 € au titre de l'attribution de compensation de fonctionnement,
- 39 314 € au titre de l'attribution de compensation d'investissement.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

#### **DELIBERATION 7: ADMISSION EN NON-VALEUR**

Eric GRENET présente au conseil municipal les demandes transmises par M. LOYE, Administrateur des Finances Publiques, d'admission en non-valeur (créances potentiellement recouvrables) pour un montant global de 46,47 € réparti sur 7 titres de recette émis entre 2020 et 2021 au budget principal de la commune :

- o Périscolaire: 34,47 €
- Annulation de mandat : 12,00 €

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur ces titres de recette.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu le Code des juridiction financières,

Vu la liste annexée des admissions en non-valeur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Admet en non-valeur les titres de recette faisant l'objet de la présente délibération ; cette opération fera l'objet d'un mandat au budget principal de la commune au compte 6541,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget général de la commune pour leur prise en charge à l'article 6541.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

#### **DELIBERATION 8: TABLEAU DES EMPLOIS - POSTE NON PERMANENT - RENFORT DES SERVICES**

Éric GRENET présente le rapport suivant :

Depuis deux ans au moins, la charge de travail du service administratif a augmenté, particulièrement au niveau de la gestion des ressources humaines. La crise sanitaire en 2021 et 2022 et aujourd'hui la perte d'attractivité des métiers de la Fonction Publique Territoriale en sont les principales explications. De ce fait, un important retard a été pris dans de nombreuses missions telles que la confection et la reliure de nos différents registres, la poursuite de l'archivage des dossiers situés au niveau du secrétariat de mairie, la mise à jour de l'inventaire communal, ...

Le passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2024 reposera sur une forte implication du service financier de la collectivité, dans les mois à venir, afin de ventiler les comptes de bilan, notamment.

Les missions RH et Comptabilité étant en partie réalisées par 2 adjoints administratifs, également en charge d'un certain nombre d'autres missions dont l'accueil physique et téléphonique, il est nécessaire de renforcer le service administratif dans ses missions d'accueil et de secrétariat par la création d'un poste non permanent en catégorie C filière administrative pour une durée de 18 mois à partir du 01/05/2023, au motif d'un accroissement temporaire d'activité. La durée de travail retenue est de 20/35ème.

Le tableau des emplois qui sera en vigueur au 01/05/2023 est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°, Vu le décret 201-192 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la création d'un poste non permanent en catégorie C filière administrative de 18 mois à partir du 01/05/2023, pour un temps de travail de 20/35ème.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

#### **DELIBERATION 9: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Sébastien DONADIEU présente le rapport suivant :

La construction de logements sociaux, chemin de la Saulée a engendré une forte augmentation de la circulation de véhicules sur cette voie ; le démarrage des travaux de construction d'un EHPAD, allée du Petit Puy, va également accroître le flux de véhicules.

Afin d'améliorer la sécurité routière de ce secteur, la municipalité doit élargir le carrefour situé à l'angle du chemin de la Saulée et de l'allée du Petit Puy.

Pour mener à bien ce projet de voirie, elle souhaite acquérir les deux parcelles situées à l'angle du chemin de la Saulée et de l'allée du Petit Puy; une démarche en ce sens a été initiée en début d'année auprès des propriétaires desdites parcelles.

Sébastien DONADIEU propose aujourd'hui à l'Assemblée que la commune se porte acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée BR 96, d'une superficie de 314 m², appartenant à Madame Yvonne PEROL (voir plan joint) dans le cadre de l'élargissement du carrefour situé à l'angle du chemin de la Saulée et de l'allée du Petit Puy.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 2 355 € soit 7,50 € le m², étant entendu que les frais afférant à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage le cas échéant) sont à la charge de l'acquéreur.

Le recours à l'acte en la forme administrative ou à l'acte notarié est envisagé pour cette acquisition en fonction de la charge de travail du service administratif.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### <u>Délibération</u>:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1311-10, Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L1212-1, L1211-1 et L3222-2,

Considérant que le projet porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2ème alinéa de l'article L1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le bien immobilier, non bâti, inconstructible car situé en zone N, cadastré BR 96, situé à l'angle du chemin de la Saulée et de l'allée du Petit Puy, d'une superficie de 314 m², propriété de Madame Yvonne PEROL,

Considérant que par courrier en date du 3 mars 2023, Madame Yvonne PEROL accepte de vendre sa parcelle à la commune au prix de 2 355 €,

Considérant que cette acquisition permettra d'élargir le carrefour situé à l'angle du chemin de la Saulée et de l'allée du Petit Puy.

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée BR 96, d'une superficie de 314 m² au prix de 7,50 € le m²,
- de faire établir un document d'arpentage par un géomètre,
- de confier l'acte notarié à l'Office Notarial d'Aubière si une acquisition en la vente administrative ne peut être réalisée par les services,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune,
- de prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

Michel BODEVEIX souhaite savoir qui entretient le fossé (parcelle 95) ; Éric GRENET lui répond que ce fossé n'est plus régulièrement entretenu depuis qu'il ne collecte plus d'eau mais qu'il sera demandé aux agents des services techniques de réaliser un entretien minimum si cela s'avère nécessaire.

#### **DELIBERATION 10: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Eric GRENET présente le rapport suivant

#### Éléments de contexte :

C'est dans un contexte inflationniste et de crise de l'énergie qui pèsent sur les dépenses de la collectivité que s'engage la budgétisation 2023. En effet l'augmentation des coûts des matériaux, de l'énergie interroge sur les perspectives à court terme.

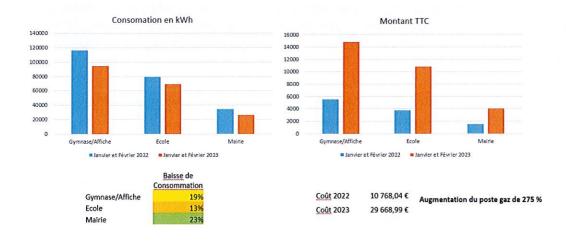
La prudence et la vigilance restent donc de rigueur. Si la maîtrise de la section de fonctionnement est un objectif municipal continu depuis plusieurs années, celui-ci sera comme l'année 2022 plus difficile à tenir sur le budget 2023 en raison notamment de l'augmentation des factures d'énergies et du coût des matières premières (alimentaire, essence, ...).

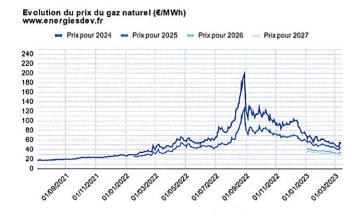
#### Section de fonctionnement :

#### Volet dépenses :

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » a été budgété en hausse à 609 153 €, contre une valeur de réalisation 2022 de 514 794,19 €. Cette prévision à la hausse se justifie essentiellement par l'augmentation du coût de l'énergie qui devrait impacter fortement le cpt 60612 « énergie électricité », 140 000 € sont prévus contre une réalisation à 80 452,42 € sur 2022. Même si la commune a déjà pris des mesures afin de contenir cette augmentation (abaissement des températures des salles municipales, …) et que l'analyse des deux premiers mois de janvier montre une forte baisse des consommations, le coût de l'énergie est tel que l'augmentation de ce poste est inévitable.

#### Comparatif Consommation et coût des factures énergétiques Gaz





Le contexte actuel va également peser sur d'autres postes car les entreprises seront impactées par l'augmentation du coût de l'énergie, matière première... augmentant leur coût de production et en le répercutant sur le coût de leurs prestations ou des fournitures. Comme l'année 2022, certains comptes ont donc été budgétés à la hausse pour anticiper un coût plus important.

Voici une synthèse des principaux postes budgétaires du chapitre 011 en complément de ceux évoqués précédemment :

- Fournitures d'équipement (essentiellement destinées aux services techniques) –
   cpt 60632 : 20 000 €
- Prestations de service cpt 611 : 170 000 €, ce compte est essentiellement lié aux marchés de la restauration scolaire dont le contrat a été renouvelé en 2022 avec un coût de prestation à la hausse. Ce compte intègre également la deuxième prestation pour mettre à jour les archives de la commune à hauteur de 7 500 € (tri, procès-verbal d'élimination, rangement, mise en place d'un plan d'archivage, ...). Il intègre également les prestations du chantier d'insertion pour l'entretien de l'avenue de la République à hauteur de 9 200 €
- Maintenance cpt 6156 : 31 000 €
- Entretien du groupe scolaire cpt 6283 : 40 000 € (contrat GSF)
- Publications (bulletin et lettre municipale) cpt 6237 : 6 500 €
- Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été établi à 945 200 € au BP 2023, soit une valeur en hausse comparativement à la budgétisation antérieure. L'année 2022 a été une année où les charges de personnels ont marqué une nette augmentation, cette augmentation devrait se poursuivre en partie avec des besoins d'effectifs d'encadrement qui se maintiennent sur le temps périscolaire en raison de la présence d'un plus grand nombre d'enfants à la restauration et aux Temps d'Activité Périscolaires. La 5ème classe à l'école maternelle étant maintenue, le besoin supplémentaire sur un temps d'ATSEM se confirme sur l'année complète. Le remplacement d'un agent en congé formation est également chiffré sur le premier semestre. La revalorisation du point d'indice décidé en 2022 pèsera à hauteur de 31 200 €.

En raison d'un surcroît d'activité aux services administratifs un recrutement est envisagé sur un poste non permanent à hauteur de 20h/semaine.

	2023
Congé Formation Agent ATSEM	12 200 €
Indemnités Inflation	2 500 €
Recrutement Temps partiel Service Administration (20h/semaine)	20 000 €
Revalorisation du point d'indice de 3,5%	31 200 €
MAD personnel restauration changement de contrat	8 120 €
Maintien 5ème Classe (1 poste ATSEM a temps partiel)	15 500 €
Renfort Périscolaire	13 200 €
Assurance du personnel	5 000 €
TOTAL	+107 720 €

Le changement d'échelon des agents a également été budgété par précaution. Le chapitre 012 intègre également le financement de l'assurance du personnel pour 30 000 € au compte 6455 prenant en compte l'augmentation du coût de la prestation.

- Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est budgété en baisse. Cette baisse s'explique par un changement de contractualisation avec la CAF avec le passage en Convention Territoriale Globale en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse. En effet jusqu'à présent la CAF versait la prestation du contrat enfance jeunesse des associations à la commune, ensuite la commune reversait cette somme augmentée de sa participation aux structures enfance jeunesse (Association JTM, Association STJ, Association Les Ecureuils). Pour 2023 les structures percevront directement cette aide, devenue le bonus territoire, par la CAF. La commune leur versera uniquement la participation annuelle. Aussi, 105 000 € ont été inscrits pour les subventions au secteur associatif en incluant une revalorisation des subventions qui reste à déterminer.

47 000 € au cpt 6531 pour les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués et 15 000€ pour le fonctionnement du CCAS (cpt 657362).

- Au chapitre 014 « Atténuations de produits », l'attribution de compensation versée à Clermont Auvergne Métropole est stable. Elle a été estimée à 297 000 €. Elle correspond bien entendu aux coûts des services communs sur lesquels nous avons adhérer (Autorisation du Droit des sols pour l'instruction des permis de construire, …) mais également à la compensation du coût des compétences transférées lors du passage en Métropole dont les dépenses ont été figées et qui comprennent notamment 157 254 € destinés à réaliser des travaux d'investissements de voirie sur la commune (en complément des 39 314 € versés en section d'investissement).
- L'absence de nouvel emprunt justifie une budgétisation à la baisse du compte 66 111 à

35 000 € pour la prise en charge des intérêts de la dette.

- Le chapitre 022 des « Dépenses imprévues » a été reconduit à 20 000 €. Il permettra notamment d'abonder certains comptes du chapitre 011 si des ajustements du budget sont nécessaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à une prévision de 2 101 542,80 € au BP 2023. Un virement d'équilibre à la section d'investissement est prévu à hauteur de 145 778,20 €.

#### Volet recettes:

- Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués » est évalué à 170 000 € contre une budgétisation à hauteur de 160 000 € en 2022 pour tenir compte du réajustement du prix du repas.

Les remboursements de Clermont Auvergne Métropole pour la prise en charge du personnel mutualisé ont été calculés à 26 500 € répartis sur les comptes 70846 et 70876.

- Pour ce qui concerne le volet fiscal au chapitre 73 « Impôts et taxes », les dernières notifications de l'État pour 2023 sur l'état fiscal communiquent une recette prévisionnelle de 1 512 105 € au compte 73 111 en tenant compte de l'augmentation des bases sur l'année 2023 (7,1 %) qui est plus favorable qu'en 2022 (3,4 %) et 2021 (0,2 %).

Le chapitre 73 intègre également la dotation de solidarité communautaire au compte 73212 pour un montant stable de 156 903 €. Le pacte financier métropolitain a figé cette recette sur la durée du mandat, permettant ainsi pour chaque commune membre d'avoir une visibilité à moyen terme.

- Le chapitre 74 « Dotations et participations » a été budgété sur une stabilité à 296 349 €. Si les financements de la CAF (PSO et PSEJ 150 000€ au cpt 7478) devraient se maintenir cette année dans le cadre des recettes 2022 du contrat enfance jeunesse, le passage en CTG changera les modalités de financement en traitant directement, dans le futur, avec les structures jeunesse, sans passer par le budget communal dont l'impact se traduira sur le budget 2024. Le chapitre 74 intègre également les dotations de l'État. Pour la première fois depuis 2014, la commune devrait percevoir le même montant mais nous restons à ce jour en attente des notifications, aussi ont été prévus 89 780 € (cpt 7411), la part péréquation à 32 833 € (cpt 74121).
- Les « Autres produits de gestion courante chapitre 75 » sont essentiellement composés des revenus des immeubles (cpt 752), à savoir les loyers de l'Affiche. Après plusieurs années fortement impactées par le contexte sanitaire, ce budget est prévu au même niveau que 2022 (70 000 €). Malgré la reprise des réservations, on constate des réservations plus courtes sûrement liées au contexte financier des ménages.
- Dans le cadre de la neutralisation de la part de dette liée aux transferts de compétences à Clermont Auvergne Métropole, l'EPCI va rembourser à la commune 6 049 € d'intérêts (cpt 76232).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été budgétées à 2 330 796 €. À cela s'ajoute l'excédent de fonctionnement des années antérieures qui s'élève à 1 241 990,05 €.

#### Section d'investissement :

#### Volet dépenses :

Ce budget 2023 est marqué par une montée en charge des investissements.

Le chapitre 23 des « Immobilisations en cours » a été budgété à 898 264 € et intègre les opérations suivantes :

- Opération 21 Programme ECD/Mairie et Mermoz : 29 900 € pour permettre la fin des travaux de cette opération engagée en 2018 (Toiture Mairie aile Sud)
- Opération 26 Parc/Biodiversité 34 703 € paiement des restes à réaliser du réaménagement d'une aire de jeux
- Opération 27 Ecole 2 (aménagements divers) : 50 681 € pour le paiement des restes à réaliser de l'aménagement de la cour et l'installation d'un garage à vélo.
- Opération 28 Ancienne Salle Dorier : 160 480 € prévus pour le règlement des factures de la déconstruction de la salle.
- Opération 30 Halle Couverte : 457 000 € prévus pour sa construction et les aménagements afférents.
- Opération 31- Place de l'Europe : 165 500 € en prévision des aménagements

170 000 € sont prévus au chapitre 21 des « Immobilisations corporelles ». Ce chapitre est dédié aux achats de matériels, d'équipements divers et aux investissements bâtimentaires annuels avec notamment :

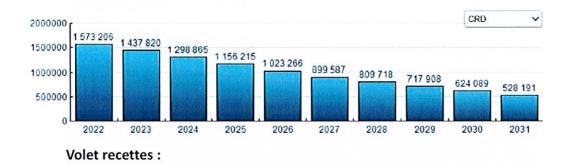
- 8 000 € au « cpt 2184 Mobilier »,
- 20 000 € au « cpt 2188 Autres immobilisations
- 25 000 € au « cpt 21318 Autres bâtiments publics » pour la prise en charge des investissements sur le patrimoine immobilier de la commune,
- 100 000 € au « cpt 2128 » pour des travaux d'aménagements de terrains
- 10 000 € au cpt 21578 « Autres matériel et outillage de voirie » pour l'acquisition de matériel pour les services techniques

Le budget 2023 se caractérise également **au chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** par le versement à Clermont Auvergne Métropole des deux parties du fonds de concours dédié au financement communal de l'Avenue de la République sud 2 pour un montant global de **629 888 €** au compte 2041512.

Un montant de **40 000 €** est également prévu pour les études des différents projets avec une partie consacrée pour le projet SCOLAEE de rénovation énergétique du bâtiment scolaire.

Le montant budgété pour l'attribution de compensation d'investissement versée à Clermont Auvergne Métropole au compte 2046 est fixé à 40 000 €.

133 020 € seront dédiés au remboursement du capital de la dette (cpt 1641).



L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par un virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chap. 021) de 145 778,20 €.

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour l'exercice 2023. L'équilibre des comptes est obtenu par l'emploi des réserves de trésorerie.

L'achèvement des programmes d'investissement antérieurs, accessibilité Mairie, salle Mermoz, opération Écoles 2, Aménagement du parc devrait permettre de déclencher le versement des soldes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour les montants suivants ; ces montants figurent dans les restes à réaliser de l'année 2022 :

Recettes	Objet	Montant	Nature	A engager		
Cpt 1323	FIC 2019	16 599,00 €	Mairie	16 599,00 €		
Cpt 1323	FIC 2021	17 704,00 €	Groupe Scolaire	17 704,00 €		
Cpt 1323	FIC 2021	17 745,00 €	Aménagement du Parc	17 745,00 €		
Cpt 1341	DETR 2018	30 000,00 €	Mairie / Poste	30 000,00 €		
Cpt 1341	DETR 2021	20 765,00 €	Groupe Scolaire	20 765,00 €		
Cpt 1348	DSIL 2018	37 840,00 €	Mairie / Poste	37 840,00 €		
	TOTAL					

Sur les nouvelles subventions, ont été inscrites au budget les subventions déjà notifiées :

- par le **Département** sur le projet de Halle à hauteur de 32 677 € et la prévision de la subvention sur les études pour le projet SCOLAEE à hauteur de 18 000 €.
- par **l'État** sur le projet de déconstruction de l'ancienne Salle Dorier pour un montant de 53 018 €

À ce jour, les nouvelles subventions sur l'opération « Halle couverte » et « Place de l'Europe » ont bien été sollicitées mais elles n'ont pas été budgétées à l'exception de la subvention de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 60 000 € pour le projet de Halle.

Il est à noter également les recettes liées à la vente des terrains situés sur le secteur du Petit Puy à l'association intercongrégations Notre Dame du Port pour l'implantation d'un EHPAD pour un montant de 1000 000 € se répartissant entre la Participation pour Voies et réseaux pour un montant de 121 328,35 € (Cpt 1346) et le produit de la cession pour 878 671,65 € (024).

La recette 2023 de FCTVA (cpt 10222) a été estimée à 14 000 € sur la base du réalisé d'investissement 2022 et le reversement de la part communale sur la taxe d'aménagement à 42 000 €.

Clermont Auvergne Métropole prendra en charge le coût du capital de la dette transférée à hauteur de 33 880 € (cpt 276351).

La section d'investissement 2023 s'équilibre sur un montant de 1 961 561,20 €.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

011 60611 60612 60621 60622 60623 60631 60632 60632 60636 6064 6067 6068 611 6135 614 61521 61521 615221 615232 61551 61558 6166 6161 6184 6184 6184	Charges à caractère général  Eau et assainissement Energie - Electricité Combustibles Carburants Alimentation Foumitures d'entretien Foumitures de petit équipement Foumitures de voirie Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations bâtiments publics Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation Autres frais divers	(2)  514 800,00  16 500,00  100 000,00  1 000,00  3 500,00  15 000,00  500,00  4 500,00  10 000,00  136 500,00  20 000,00  10 000,00	(3)  609 153,00  12 000,00 140 000,00 1 000,00 3 500,00 3 700,00 16 000,00 500,00 500,00 5 000,00 13 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 12 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 11 000,00 10 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00	609 153,0 12 000,0 140 000,0 3 500,0 3 700,0 16 000,0 20 000,0 500,0 500,0 13 300,0 170 000,0 19 000,0 10 000,0 12 000,0 12 000,0 14 000,0 15 000,0 16 000,0 17 000,0 18 000,0 19 000,0 10 000,0 10 000,0 10 000,0 10 000,0 10 000,0 10 000,0
60611 60612 60621 60622 60623 60631 60632 60636 6064 6067 6068 611 61155 614 61521 61521 615232 61551 61558 6156 6161	Eau et assainissement Energie - Electricité Combustibles Carburants Alimentation Foumitures d'entretien Foumitures de petit équipement Foumitures de voirie Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	16 500,00 100 000,00 1 000,00 3 500,00 1 500,00 15 000,00 500,00 4 500,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 11 000,00 11 000,00 11 000,00 12 000,00 13 000,00 14 000,00 15 000,00 15 000,00 16 000,00 17 000,00 18 000,00 18 000,00 18 500,00	12 000,00 140 000,00 1 000,00 3 500,00 3 700,00 16 000,00 500,00 500,00 5 000,00 13 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00	12 000,0 140 000,0 1 000,0 3 500,0 3 700,0 16 000,0 500,0 500,0 5 000,0 13 300,0 5 300,0 170 000,0 1 000,0 1 000,0 1 2 000,0 1 2 000,0 4 000,0
60612 60621 60622 60623 60631 60632 60633 60636 6064 6067 6068 611 6135 614 61521 615221 615232 61551 61558 6166 6161 6182 6184	Energie - Electricité Combustibles Carburants Alimentation Foumitures d'entretien Foumitures de petit équipement Foumitures de voirie Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	100 000,00 1 000,00 3 500,00 1 500,00 15 000,00 17 000,00 500,00 4 500,00 10 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 500,00	140 000,00 1 000,00 3 500,00 3 700,00 16 000,00 20 000,00 500,00 5 000,00 13 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 4 000,00 10 000,00	140 000,0 1 000,0 3 500,0 3 700,0 16 000,0 20 000,0 500,0 5 000,0 13 300,0 5 300,0 170 000,0 1 000,0 1 000,0 1 2 000,0 4 000,0
50621 50622 50623 50631 50633 50633 50636 5064 5067 5068 511 51521 51521 61522 61551 6156 6166 6166 6182 6184	Combustibles Carburants Alimentation Fournitures d'entretien Founitures de petit équipement Founitures de voirie Vêtements de travail Founitures administratives Founitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	1 000,00 3 500,00 1 500,00 15 000,00 17 000,00 500,00 4 500,00 10 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 14 500,00	1 000,00 3 500,00 3 700,00 16 000,00 20 000,00 500,00 500,00 13 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 1 000,00 1 000,00 4 000,00	1 000,0 3 500,0 3 700,0 16 000,0 20 000,0 500,0 5 000,0 13 300,0 170 000,0 1 000,0 1 000,0 1 2 000,0 1 000,0 4 000,0
50623 50631 50632 50633 50636 5064 5067 5068 511 5135 514 51521 51522 51551 51558 5156 5161 5182 5182	Alimentation Fournitures de petit équipement Fournitures de voirie Vêtements de travail Fournitures administratives Fournitures administratives Fournitures administratives Fournitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	1 500,00 15 000,00 17 000,00 500,00 500,00 4 500,00 10 000,00 5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 14 500,00	3 700,00 16 000,00 20 000,00 500,00 500,00 13 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00	3 700,0 16 000,0 20 000,0 500,0 5 000,0 13 300,0 170 000,0 1 000,0 1 000,0 1 2 000,0 1 000,0 4 000,0
50631 50632 50633 50636 5064 5067 5068 511 5135 514 61521 51521 51522 61551 51558 6166 6161 5182 6184	Foumitures d'entretien Foumitures de petit équipement Foumitures de voirie Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	15 000,00 17 000,00 500,00 500,00 4 500,00 10 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	16 000,00 20 000,00 500,00 500,00 5 000,00 13 300,00 170 000,00 19 000,00 1 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	16 000,0 20 000,0 500,0 5 00,0 13 300,0 170 000,0 19 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
50632 50633 50636 5064 5067 5068 511 5135 514 51521 515221 515232 61551 51558 5156 5161 5158	Foumitures de petit équipement Foumitures de voirie Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	17 000,00 500,00 500,00 4 500,00 10 000,00 5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	20 000,00 500,00 500,00 5 000,00 13 300,00 5 300,00 170 000,00 1 000,00 10 000,00 1 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	20 000,0 500,0 500,0 5 000,0 13 300,0 5 300,0 170 000,0 19 000,0 1 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
50633 50636 5064 5067 5068 511 5135 514 51521 51522 51551 51558 5156 5161 5182 5182	Foumitures de voirie Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	500,00 500,00 4 500,00 10 000,00 5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	500,00 500,00 5 000,00 13 300,00 5 300,00 170 000,00 19 000,00 1 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	500,0 500,0 5 000,0 13 300,0 5 300,0 170 000,0 19 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
50636 5064 5067 5068 511 5135 514 51521 515221 515232 51551 51558 5156 5161 5182 5182	Vêtements de travail Foumitures administratives Foumitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	500,00 4 500,00 10 000,00 5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	500,00 5 000,00 13 300,00 5 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	500,0 5 000,0 13 300,0 5 300,0 170 000,0 19 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
5064 5067 5068 511 5135 514 51521 515221 515232 51551 51558 5156 5161 5182 5182	Fournitures administratives Fournitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	4 500,00 10 000,00 5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	5 000,00 13 300,00 5 300,00 170 000,00 19 000,00 10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	5 000,0 13 300,0 5 300,0 170 000,0 19 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
5067 5068 511 5135 614 51521 515221 615232 51551 51558 6156 5161 5182 6184	Fournitures scolaires Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	10 000,00 5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	13 300,00 5 300,00 170 000,00 19 000,00 1 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	13 300,0 5 300,0 170 000,0 19 000,0 1 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
5068 511 5135 514 51521 515221 515232 51551 51558 5156 5161 5182 6184	Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	5 000,00 136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 10 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	5 300,00 170 000,00 19 000,00 1 000,00 10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	5 300,0 170 000,0 19 000,0 1 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
511 5135 514 51521 515221 515232 51551 51558 5156 5161 5182	Contrats de prestations de services Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	136 500,00 20 000,00 1 000,00 10 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	170 000,00 19 000,00 1 000,00 10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	170 000,0 19 000,0 1 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
1135 114 11521 115221 115222 115551 11558 1156 1161 1182	Locations mobilières Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	20 000,00 1 000,00 10 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	19 000,00 1 000,00 10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	19 000,0 1 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
114 11521 115221 115232 11551 11558 1156 1161	Charges locatives et de copropriété Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	1 000,00 10 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	1 000,00 10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	1 000,0 10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
1521 15221 15232 1551 1558 156 161 182	Entretien terrains Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	10 000,00 10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	10 000,00 12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	10 000,0 12 000,0 1 000,0 4 000,0
15221 15232 15551 1558 1556 1661 1882	Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	10 000,00 1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	12 000,00 1 000,00 4 000,00 10 000,00	12 000,0 1 000,0 4 000,0
15232 1551 1558 156 161 161 182	Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	1 000,00 4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	1 000,00 4 000,00 10 000,00	1 000,0 4 000,0
1551 1558 156 161 161 182	Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	4 000,00 4 000,00 26 000,00 14 500,00	4 000,00 10 000,00	4 000,0
1558 156 161 182 184	Entretien autres biens mobiliers Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	4 000,00 26 000,00 14 500,00	10 000,00	
156 161 182 184	Maintenance Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	26 000,00 14 500,00		10 000,0
161 182 184	Multirisques Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	14 500,00		31 000,0
184	Versements à des organismes de formation		15 100,00	15 100,0
2007. 30	Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 650,00	1 650,0
188	Autres frais divers	15 000,00	10 898,00	10 898,0
	/ Idio I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	3 100,00	2 500,00	2 500,0
226	Honoraires	3 000,00	1 500,00	1 500,0
228	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,0
231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,0
232	Fêtes et cérémonies	14 000,00	16 000,00	16 000,0
237	Publications	5 000,00	6 500,00	6 500,0
238	Divers	800,00	805,00	805,0
247	Transports collectifs	5 000,00	5 000,00	5 000,0
261	Frais d'affranchissement	2 700,00	2 700,00	2 700,0
262	Frais de télécommunications	11 500,00	13 100,00	13 100,0
27	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,0
281	Concours divers (cotisations) Frais de nettoyage des locaux	3 500,00 40 000,00	5 000,00 40 000,00	5 000,0 40 000,0
288	Autres services extérieurs	1 800,00	3 500,00	3 500,0
3512	Taxes foncières	2 900,00	3 100,00	3 100,0
37	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,0
12	Charges de personnel, frais assimilés	902 000,00	945 200,00	945 200,0
218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,0
331	Versement mobilité	9 500,00	11 500,00	11 500,0
332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 300,00	3 000,00	3 000,0
336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 800,00	9 800,00	9 800,0
338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	7 700,00	7 700,0
411	Personnel titulaire	508 000,00	501 000,00	501 000,0
413	Personnel non titulaire	65 000,00	111 000,00	111 000,0
415	Indemnité inflation	2 000,00	0,00	0,0
4168	Autres emplois d'insertion	17 000,00	0,00	0,0
417	Rémunérations des apprentis	25 000,00	23 000,00	23 000,0
451 453	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. Cotisations aux caisses de retraites	94 000,00 105 000,00	117 100,00 115 000,00	117 100,0 115 000,0
454	Cotisations aux Caisses de retraites Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 800,00	4 700,00	4 700.0
455	Cotisations aux A.S.S.E.D.T.C.  Cotisations pour assurance du personnel	29 000,00	30 000,00	30 000,0
456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 000,00	3 000,00	3 000,
458	Cotis, aux autres organismes sociaux	5 600,00	5 200,00	5 200,0
475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 200,00	3 200,0
14	Atténuations de produits	303 500,00	301 241,80	301 241,8
391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	1 500,00	262,00	262,
39211	Attributions de compensation	297 000,00	297 000,00	297 000,0
39223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5 000,00	3 979,80	3 979,8
5	Autres charges de gestion courante	222 100,00	188 207,00	188 207,0
512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	600,00	600,00	600,0
531	Indemnités	46 000,00	47 000,00	47 000,0
533 535	Cotisations de retraite Formation	2 500,00 1 000,00	2 500,00 1 000,00	2 500,1 1 000,1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	47,00	47,00
65548	Autres contributions	2 500,00	3 500,00	3 500,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	4 500,00	1 000,00	1 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	12 000,00	12 500,00	12 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	138 000,00	105 000,00	105 000,00
65888	Autres	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) 012 + 014 + 65 + 656)	1 942 400,00	2 043 801,80	2 043 801,80
66	Charges financières (b)	40 320,00	35 241,00	35 241,00
66111 6688	Intérêts réglés à l'échéance Autres	40 000,00 320,00	35 000,00 241,00	35 000,00 241,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	2 500,00	2 500,00
6713 673	Secours et dots Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00 7 000,00	0,00 2 500,00	0,00 2 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	950,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	950,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	20 000,00	20 000,00
	DES DEPENSES REELLES • c + d + e	1 993 670,00	2 101 542,80	2 101 542,80
023	Virement à la section d'investissement	956 656,38	145 778,20	145 778,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	70 128,00	74 500,00	74 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	70 128,00	74 500,00	74 500,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 026 784,38	220 278,20	220 278,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 026 784,38	220 278,20	220 278,20
L'EXER	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE CICE des opérations réelles et d'ordre)	3 020 454,38	2 321 821,00	2 321 821,00

	T
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 321 821,00

# SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	192 200,00	202 453,00	202 453,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	53,00	53,00
7067	Redev, services périscolaires et enseign	160 000,00	170 000,00	170 000,00
70688	Autres prestations de services	4 500,00	4 700,00	4 700,00
7078	Autres marchandises	200,00	200,00	200,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 500,00	4 500,00	4 500,00
73	Impôts et taxes	1 640 347,00	1 731 898,00	1 731 898,00
73111	Impôts directs locaux	1 396 254,00	1 512 105,00	1 512 105,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	156 902,00	156 902,00	156 902,00
73221	FNGIR	5 691,00	5 691,00	5 691,00
7336	Droits de place	2 500,00	2 200,00	2 200,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	79 000,00	55 000,00	55 000,00
74	Dotations et participations	293 645,00	296 349,00	296 349,00
7411	Dotation forfaitaire	88 000,00	89 780,00	89 780,00
74121	Dotation de solidarité rurale	33 095,00	32 833,00	32 833,00
74718	Autres participations Etat	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7478	Participat° Autres organismes	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	61,00	61,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 991,00 59,00	7 175,00 0,00	7 175,00 0,00
748388 7488	Autres Autres attributions et participations	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante	73 000,00	73 000,00	73 000,00
752	Revenus des immeubles	70 000.00	70 000,00	70 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	2 214 192,00	2 318 700,00	2 318 700,00
76	Produits financiers (b)	6 481,00	6 049,00	6 049,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	6 481,00	6 049,00	6 049,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	6 047,00	6 047,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0.00	47,00	47,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 226 673,00	2 330 796,00	2 330 796,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	40 596,00	42 196,00	42 196,00
			0.00	0.00
773 7768	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 020,00 39 576,00	42 196,00	0,00 42 196,00
043	Neutral. amort. subv. équip. versées  Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
		40 596,00	42 196,00	42 196,00
<u>-</u>	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE  TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 267 269,00	2 372 992,00	2 372 992,00
	DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			

+
0,00
+
1 241 990,05
=
3 614 982,05

# SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 000,00	42 000,00	42 000,00
2031 2051	Frais d'études Concessions, droits similaires	10 000,00 3 000,00	40 000,00 2 000,00	40 000,00 2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	380 944,00	354 944,00	354 944,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	314 944,00	314 944,00	314 944,00
2041512	Autres grpts - Bâtiments et installat°	26 000,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	120 000,00	170 000,00	170 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	17 000,00	100 000,00	100 000,00
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	25 000,00	25 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	10 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	2 000,00	2 000,00
2184 2188	Mobilier Autres immobilisations corporelles	8 000,00 25 000,00	8 000,00 20 000,00	8 000,00 20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 047 000,00	304 500,00	304 500,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	40 000,00	40 000,00
2313	Constructions	947 000,00	240 500,00	240 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	24 000,00	24 000,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	20 000,00	0,00	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	0,00	421 000,00	421 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 580 944,00	1 292 444,00	1 292 444,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	575,00	575,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	575,00	575,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 386,16	133 020,00	133 020,00
1641	Emprunts en euros	135 386,16	133 020,00	133 020,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 400,00	5 618,20	5 618,20
27638	Créance Autres établissements publics	5 400,00	5 618,20	5 618,20
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	140 786,16	139 213,20	139 213,20
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 721 730,16	1 431 657,20	1 431 657,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	40 596,00	42 196,00	42 196,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	39 576,00	42 196,00	42 196,00
198	Neutral, amort, subv. équip, versées	39 576,00	42 196,00	42 196,00
	Charges transférées (9)	1 020,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 020,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	40 596,00	42 196,00	42 196,00
	B DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE dépenses réelles et d'ordre)	1 762 326,16	1 473 853,20	1 473 853,20

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	487 708,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 961 561,20

# SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	386 691,00	285 023,35	285 023,35
1321	Subv. non transf. Etat. établ. nationaux	15 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	93 840,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	59 829,00	50 677,00	50 677,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	60 000,00	60 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	177 008,00	53 018,00	53 018,00
1346 1348	Participat° voirie et réseaux non transf Autres fonds non transférables	0,00 41 014,00	121 328,35 0,00	121 328,35 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23				
10	Total des recettes d'équipement  Dotations, fonds divers et réserves	386 691,00 92 500,00	285 023,35 179 873,13	285 023,35 179 873,13
10222 10223	FCTVA TLE	42 500,00 50 000,00	14 000,00	14 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	42 000,00	0,00 42 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	123 873,13	123 873,13
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	36 300,00	33 880,00	33 880,00
276351	Créance GFP de rattachement	36 300,00	33 880,00	33 880,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	878 671,65	878 671,65
	Total des recettes financières	128 800,00	1 092 424,78	1 092 424,78
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	515 491,00	1 377 448,13	1 377 448,13
021	Virement de la sect° de fonctionnement	956 656,38	145 778,20	145 778,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	70 128,00	74 500,00	74 500,00
28041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	20,00	20,00	20,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	26 471,00	29 092,00	29 092,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	3 558,00	3 558,00	3 558,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	23 962,00	25 713,00	25 713,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	3 012,00	3 012,00	3 012,00
28046	Attributions compensation investissement	13 105,00	13 105,00	13 105,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 026 784,38	220 278,20	220 278,20
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 026 784,38	220 278,20	220 278,20
	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE s recettes réelles et d'ordre)	1 542 275,38	1 597 726,33	1 597 726,33

	, <b>T</b> ;
RESTES A REALISER N-1 (10)	140 653,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	223 181,87
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 961 561,20



Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312-1, Vu le Code des Juridictions Financières,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

Budget primitif 2023	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 321 821,00 €	3 614 982,05 €
Section d'investissement	1 961 561,20 €	1 961 561,20 €
TOTAL	4 283 382,20 €	5 576 543,25 €

Délibération transmise au contrôle de légalité le 05/04/2023

# DELIBERATION 11 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PROGICIEL FISCALITE PAR CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Eric GRENET présente la délibération suivante :

Clermont Auvergne Métropole dispose d'un logiciel OFEA WEB, édité par la société GFI. Cet outil constitue un observatoire fiscal, dont découlent des actions d'expertise et d'analyse de la fiscalité locale du territoire.

Depuis le renouvellement du contrat avec la société GFI en juin 2019, le droit de licence de la Métropole est élargi à toutes ses communes membres. Il comprend les prestations d'assistance, de maintenance, d'hébergement et d'exploitation de l'ensemble des modules du progiciel existants et à venir.

Afin que la Commune de Pérignat-lès Sarliève puisse poursuivre une démarche d'analyse et d'optimisation fiscale sur son territoire, Clermont Auvergne Métropole propose de renouveler la « convention de mise à disposition du progiciel OFEA WEB à titre gratuit ». Cette dernière définit les termes du partenariat entre les deux parties qui s'engagent sur des actions respectives pour la fiabilité de l'information fiscale traitée par le logiciel.

Clermont Auvergne Métropole alimente la base de données du logiciel d'après les états fiscaux transmis par la commune.

La convention présentée en annexe à la délibération prévoit une mise à disposition jusqu'au 31/12/2026.

En parallèle de cette convention, la Commune de Pérignat-lès-Sarliève participe régulièrement à un groupe de travail sur la fiscalité porté par la Métropole qui, au-delà des



questions techniques traitées, doit faire naître une approche concertée sur la gestion fiscale du territoire.

Le conseil municipal est invité à valider les termes de la convention.

#### Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la convention de mise à disposition du progiciel de fiscalité annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les termes de la convention de mise à disposition du progiciel dédié à la fiscalité locale établie entre Clermont Auvergne Métropole et la Commune de Pérignat-lès-Sarliève et autorise le Maire à signer ladite convention.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

# DELIBERATION 12 : COMMUNICATION DU ROD DE LA CRC SUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Éric GRENET expose le rapport suivant :

Le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de CLERMONT COMMUNAUTE devenu CLERMONT AUVERGNE METROPOLE au titre des exercices 2015 et suivants a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes au Président de l'EPCI à son organe délibérant le 24 février 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L243-8 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a adressé ce document le 2 mars 2023 aux maires de toutes les communes membres de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE afin qu'il soit présenté en conseil municipal et donne lieu à débat.

Le contrôle a plus particulièrement porté sur les points suivants :

- l'évolution institutionnelle de l'intercommunalité,
- les transferts de compétences et les efforts d'intégration communautaire,
- la fiabilité des comptes et l'évolution de la situation financière,
- la gestion des ressources humaines,

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport d'observations définitives.

#### <u>Délibération</u>:

Vu le Code des juridictions financières,

Vu le rapport d'observations définitives de par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes annexé,

Vu la réponse du Président de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE apportée aux observations définitives,



Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur le contrôle des comptes et de la gestion de CLERMONT COMMUNAUTE devenu CLERMONT AUVERGNE METROPOLE au titre des exercices 2015 et suivants, et de la tenue de débat portant sur ledit rapport.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

#### **DELIBERATION 13: MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE 63**

Argimiro LOPEZ donne lecture du projet de statuts modifiés de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme adoptés par le comité syndical lors de sa séance du 14 janvier 2023 et qui peuvent se résumer comme suit :

- Transfert de la compétence distribution de chaleur ou de froid à TE63 qui l'accepte,
- Élargissement du périmètre d'intervention de TE63 en matière d'énergies renouvelables.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-5 du CGCT, les conseils municipaux des communes et EPCI adhérant à Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme sont invités à se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme auquel la commune de Pérignat-lès-Sarliève adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve les nouveaux statuts de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme et notamment son article 4, tels qu'ils ont été présentés et donne, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023



#### DELIBERATION 14: CONVENTION AVEC LE SDIS POUR ASSURER LA SECURITE DES FEUX D'ARTIFICE

Olivier NAUDAN présente le rapport suivant :

De nouvelles dispositions réglementaires intervenues en 2021 sont venues encadrer les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) qui ne peuvent être assurés que par des associations agréées.

Toutefois, à la demande des maires, le SDIS 63 continuera de réaliser les DSP - sécurité incendie, notamment pour assurer la sécurité des feux d'artifices ou autres actions effectuées dans le cadre de manifestations et fêtes locales.

À cet effet, une convention ci-après annexée doit être établie entre la commune et le SDIS 63 ; chaque commune bénéficiant de l'exonération de deux manifestations par an.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

#### Délibération:

Considérant la nécessité pour la commune de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS) lors de la fête de l'automne, Vu la convention ci-après annexée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide la convention avec le SDIS 63 pour assurer un dispositif prévisionnel de secours et autoriser le Maire à signer ladite convention.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

### **DELIBERATION 15: CESSION DES PARCELLES BR 113, 115, 116 ET 119**

Le Maire demande à l'assemblée d'examiner ce point, en lien direct avec le vote du budget et dont il a eu connaissance après l'envoi de la convocation du Conseil Municipal. L'assemblée est invitée à approuver l'examen de cette délibération lors de la séance du jour.

### Sébastien DONADIEU présente le rapport suivant :

Par délibération n° 2022-25 en date du 6 juillet 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le compromis de vente établi entre la commune et l'association Congrégation Notre Dame du Port, et portant sur les parcelles cadastrées BR 113, 115, 116 et 119.

Depuis lors et compte-tenu de l'augmentation du montant de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) que l'association Congrégation Notre Dame du Port aura à supporter, la vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de :

- Pour la surface de 1ha 07a 69, issue de la parcelle BR N°115 et partie constructible de la parcelle BR N°113 : SOIXANTE-SEIZE EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTIMES (76,74 EUR) par mètre carré,



- Pour la surface de 19a 97ca, constructible et impactée par la canalisation de gaz issue des parcelles BR N°115 et BR N°113 : VINGT-CINQ EUROS (25,00 EUR) par mètre carré,
- Pour la surface de 23a 78ca, soit les parcelles BR N° 116 et N°119 en zone naturelle : UN EURO (1,00 EUR) par mètre carré.

Soit un prix total de HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET SOIXANTE-CINQ CENTIMES (878 671,65 EUR).

En complément des écritures comptables de cession de ces parcelles BR 113, 115, 116 et 119, il conviendra de « sortir » ces parcelles de l'actif de la Commune.

Toutefois, celles-ci n'ayant pas été intégrées à l'actif de la Commune, il convient de réparer cette omission en intégrant ces parcelles selon l'estimation réalisée par le Service des domaines en 2020 pour un montant de 950 000 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

# Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève n° 2022-25 en date du 6 juillet 2022,

# Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- approuve l'examen de cette délibération lors de la séance du jour,
- autorise l'intégration des parcelles BR 113, 115, 116 et 119 à l'actif de la commune par opération d'ordre non budgétaire au compte 2111,
- actualise le prix de vente aux conditions financières citées précédemment,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

# DELIBERATION 16 : ADHESION DE LA COMMUNE DE BEAUMONT AU « SIVU – CUISINE CENTRALE MUTUALISEE »

Le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite examiner ce point ou le renvoyer à une prochaine réunion du Conseil.

L'assemblée est invitée à approuver l'examen de cette délibération complémentaire lors de la séance du jour.

#### Pascal DUC présente le rapport suivant :

Pascal DUC rappelle que la commune de Pérignat-lès-Sarliève est membre du syndicat intercommunal à vocation unique « Cuisine centrale mutualisée » créé par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2018 et composé des communes d'Aubière et de Romagnat. La commune de Beaumont a sollicité son adhésion à ce syndicat par la voie de son Maire.

Cette demande devra être confirmée par le conseil municipal de Beaumont conformément à l'article L 5211-18-1-1° du code général des collectivités territoriales.



Il est demandé aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Beaumont au SIVU « Cuisine centrale mutualisée » dont les statuts devront être modifiés puis approuvés lors d'une séance ultérieure en vertu de l'article L 5211-5 du code précité.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

# Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 autorisant la création du « SIVU — Cuisine centrale mutualisée » composé des communes de Romagnat, Aubière et Pérignat- lès-Sarliève.,

Vu les statuts du SIVU – Cuisine centrale mutualisée,

Considérant la demande d'adhésion formulée par la commune de Beaumont,

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- approuve l'examen de cette délibération lors de la séance du jour,
- émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Beaumont au SIVU Cuisine centrale mutualisée.

Délibération transmise au contrôle de légalité le 04/04/2023

Questions diverses : /

La séance est clôturée à 21 heures 50.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Cédric MARQUET

Éric GRENET